

Hors Saison Musicale

Faire Vivre nos Villages au cœur de l'hiver !



Vous habitez la campagne, un petit village, avec le désir de dynamiser votre lieu de vie,

Vous êtes bénévolement ou professionnellement engagé auprès de personnes âgées, isolées, handicapées, d'enfants ou de familles,

Vous êtes mélomane et croyez au rôle social de la culture et de l'art,

Vous êtes maire, membre du conseil municipal ou d'une association locale, et vous voulez créer plus d'attractivité sur votre territoire,

Rejoignez-nous !

Pour Que l'Esprit Vive

Association reconnue d'utilité publique

Siège social : 20 rue Lalande - 75014 PARIS - SIRET 428 423 727 00059

LES CONDITIONS de RÉALISATION

Toute l'équipe de *Hors Saison Musicale* travaille à vos côtés pour la mise en place de ce week-end : planification, communication.

Vous, "bénévole référent" qui connaissez bien le territoire, devez vous entourer d'une petite équipe pour vous aider à créer une cohésion dans votre village et y renforcer les liens.

Frais et financements

● À la charge de Pour Que l'Esprit Vive

Déplacements en train des musiciens et des accompagnateurs - salaires et charges sociales - droits de diffusion SACEM - assurance responsabilité civile - réalisation et envoi des affiches, flyers et programmes.

● Les concerts à domicile sont gratuits !

Si les hôtes et les invités veulent y participer, ils peuvent faire tourner un chapeau ou proposer un « pot commun » dont l'intégralité est remise à l'association PQEV. Aucun pourboire n'est remis aux musiciens.

● Les concerts en institution

Dans les CCAS, maisons de retraite, Ehpad, MARPA, hôpitaux, associations ou clubs d'anciens, il est demandé une participation de **100 € à 150 €** en fonction de la capacité et des moyens de l'établissement. La participation financière est à demander par le référent local.

● Les concerts dans les écoles

Les musiciens peuvent arriver dès le vendredi pour donner des interventions dans les écoles, maternelles, primaires ou collèges. Il faut alors prévoir d'accueillir les musiciens et l'accompagnateur une nuit de plus. Participation demandée : **3€ par enfant**.

● Demande de participation financière aux mairies, par les bénévoles, au nom de l'association PQEV *(De préférence avant le vote du budget annuel de la commune)*

Commune de moins de 150 habitants : **150 €** - de 150 à 300 habitants : **250 €** - de 300 à 600 habitants : **350 €** - plus de 600 habitants : **500 €**

● Demande de participation à la fin du concert

À l'issue du concert du dimanche, le montant de la collecte obtenue au chapeau sera remise intégralement à PQEV (feuille de recettes à joindre, signée par deux personnes). A défaut de remettre les espèces en mains propres à PQEV, le référent local peut faire un chèque ou un virement équivalent à l'ordre de PQEV.

● À la charge de la paroisse, de la mairie ou de l'association locale

Chauffage et éclairage de l'église (les concerts se font en hiver, le chauffage est indispensable pour les musiciens.)

Assurance des églises, comme lieux accueillant du public.

Verre de l'amitié à l'issue du concert !

*2 interventions à l'école le vendredi
3 moments musicaux le samedi (Ehpad, foyer, domicile...)
1 concert le dimanche*

Hébergement, restauration, déplacements locaux

● À la charge des habitants et bénévoles locaux

Les repas partagés ou pris chez l'habitant sont autant d'occasions de rencontres. Hébergement en **chambre individuelle** chez l'habitant, repas et transport local pour les musiciens et accompagnateurs : **3 à 5 personnes – 1 ou 2 nuits.**

● Musiciens

Tous professionnels, jeunes à l'avenir prometteur ou talents confirmés, partageant l'esprit de l'association, invités et engagés par PQEV qui se charge de toutes les démarches administratives. Les ensembles musicaux sont composés de 2 à 4 personnes.

● Les rendez-vous musicaux

Vous repérez les lieux du village où les musiciens peuvent aller jouer

- Personnes isolées, âgées, et désireuses de partager ce concert avec voisins, famille et amis (5 à 15 personnes).

Nul besoin d'avoir des pièces immenses.

On pousse les meubles !



- Ecoles, maisons de retraite, hôpitaux, Ehpad, associations, familles ou foyers d'accueil... Pour ces concerts nous avons remarqué qu'ils sont donnés après la sieste et avant un goûter. Chaque établissement a ses propres habitudes, à respecter.

Il est important d'avoir de la lumière pour que les musiciens puissent lire leurs partitions.

● Bénévole accompagnateur

Un ou une bénévole accompagnera tout le week-end avec un rôle de facilitateur pour vous aider.

● Communication

- Vous travaillerez en lien direct avec la personne chargée de communication pour assurer la diffusion des informations auprès du public. Vous collaborerez avec elle pour contacter la presse locale, les journaux et les offices de tourisme afin de faire paraître nos événements dans les rubriques culturelles et agendas de sorties.
- Vous validerez les affiches, tracts et programmes de salle avec la chargée de communication. Une fois approuvées, elle vous les enverra par courrier. Vous serez chargé de les récupérer, distribuer et afficher sur place. Nous contribuons également à la communication digitale (Facebook, Instagram, site internet) pour augmenter la visibilité de nos événements.

● Mécénats locaux :

Les entreprises locales, de petite et moyenne taille, peuvent être sollicitées pour participer financièrement à la réalisation du week-end Hors Saison Musicale.

Un reçu fiscal est émis par Pour Que l'Esprit Vive, permettant aux entreprises de défiscaliser à raison de 60 %. Un don de 1000 € ne coûte en fait que 400 € au donateur. Le logo de l'entreprise peut être inséré sur les différents supports de communication. L'implication de ces entreprises dépasse le seul soutien financier; C'est une façon également d'ancrer plus encore l'action dans le territoire, et de faire prendre conscience à chacun de l'importance de sa responsabilité sociale ou sociétale dans son environnement direct.

La réalisation d'un week-end coûte environ 4000 € à l'association, incluant salaires, charges, SACEM, frais de déplacement et de communication.

UN WEEK-END HORS SAISON MUSICALE C'EST

Accueillir

- Héberger les musiciens chez l'habitant : richesse des rencontres et des échanges...
- Assurer le transport des artistes d'un lieu à l'autre.
- Accueillir le public au concert du dimanche.

Organiser et communiquer

- Définir et coordonner le parcours du week-end de lieu en lieu
- S'assurer de la disponibilité du lieu du concert du dimanche, chauffage, lumières etc
- Gérer les relations avec les media locaux, l'affichage et la distribution de tracts
- S'assurer du soutien (financier, logistique ...) de la municipalité qui reçoit le concert

Pour cela, il faut :

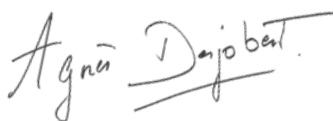
- Bien connaître son village et son environnement
- Constituer une équipe de deux ou trois personnes disponibles et motivées
- Un peu de temps
- Beaucoup de bonne volonté !

Hors Saison Musicale se déroule à la « mauvaise saison » d'octobre à fin mars.

Pour initier Hors Saison Musicale sur votre territoire, il est souhaitable de commencer par organiser deux week-ends dans le même village ou deux villages voisins, afin de lancer le mouvement et donner des rendez-vous dans la région.

Hors Saison Musicale assure un accompagnement individualisé des bénévoles locaux par les permanents de Pour Que l'Esprit Vive.

Le calendrier de l'hiver se prévoit en coordination avec les référents locaux au printemps précédent, de mars à juin.



Agnès Desjobert, Directrice de la
programmation adesjobert@pqev.org –
06 62 14 29 70

Mathilde Ambrois, administratrice de
production, production@horsaisonmusicale.fr

A bientôt... chez vous !

